

BPA - BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS - EN APPRENTISSAGE

Niveau 3

Taux d'obtention N-1 : 85 %



Cette formation professionnelle, en deux ans, alterne cours et expériences en entreprise et rémunère les apprentis par le biais d'un contrat d'apprentissage. Elle facilite l'insertion professionnelle dans les entreprises de jardins ou les collectivités territoriales.

Ce diplôme national, délivré par le Ministère de l'Agriculture, atteste d'une qualification professionnelle. Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP 15156) et classé au niveau 3

OBJECTIFS

Se former au métier d'ouvrier paysagiste, en maîtrisant les savoirs et savoirs faire de base, nécessaires pour réaliser et entretenir les jardins, parcs et espaces verts privés ou publics et utiliser les engins de chantier en sécurité.

ADMISSION

- Avoir un niveau 3^{ème} des collèges, 2^{de} technologique ou professionnelle
Ou un CAPA, BEPA, BPA d'autres filières horticoles
Ou CAP, BEP
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

Public visé

Jeunes de 16 à 29 ans à la signature du contrat

Pré-requis

Maîtriser les bases du français (savoir lire et écrire)

Sélection des candidats

Admission sur dossier et entretien de mai à septembre

Nombre de places

Environ 20 places d'apprentis en contrat avec l'employeur

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsable(s) pédagogique(s) : Hervé Dardillat – Joffrey Deschamps

Effectif : 24 places

Calendrier :

- Date d'inscription : de décembre à septembre
- Durée de la scolarité : 2 ans - de septembre à juin en année N+2

Organisation :

Au centre de formation : 1120 heures de formation sur 2 années scolaires soit 32 semaines

Au sein de l'entreprise : sur un rythme de 2/3 semaines en entreprises (et 1/ 2 semaines de CFA), avec un minimum de 5 semaines de vacances

Lieu et horaires

- École Du Breuil - route de la Ferme – Paris 12^e arr. (entrée par la route de la Pyramide)
RER A : Joinville-le-Pont / Bus 77 et Bus 201 arrêt école Du Breuil
- Horaires : 35h/semaine du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h.





MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours en classe et de travaux pratiques sur les 13 ha du domaine de l'École Du Breuil et en chantier-école. Formation en 10 Unités Capitalisables. Chaque Unité Capitalisable est un bloc de compétences

PROGRAMME

- UCG1 : expression, collecte d'informations, mathématiques appliquées, informatique
- UCG2 : droit du travail, protection sociale, économie, fonctionnement de l'entreprise, filière et environnement de l'entreprise
- UCG3 : écologie, risques professionnels, risques de santé
- UCO1 : reconnaissance et connaissance végétales, connaissance du sol et du climat, tailles, travail du sol
- UCO2 : fonctionnement du matériel, engins, matériaux, installations
- UCS1 : entretien gazon, taille et soins aux végétaux, entretien des surfaces inertes
- UCS2 : mise en place des végétaux (plantation, engazonnement), pose d'éléments inerte (circulation, maçonneries paysagères) et installation d'arrosage
- UCS3 : utilisation des outils, tracteurs et engins de terrassement, maintenance machines
- UCARE 1 : jardinier pépiniériste (notion de production arbres, arbustes)
- UCARE 2 : jardinier gastronome (de la graine à l'assiette)

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Passage des 10 Unités Capitalisables durant les 2 ans, sous forme de situations professionnelles expérimentées à expliquer.

Si, à l'issue de la formation, les 10 Unités Capitalisables ne sont pas acquises, les apprenants ont 5 ans pour repasser, en se réinscrivant dans un centre proposant la formation, le ou les Unités non obtenues.

PASSERELLES ET EQUIVALENCES

Ce diplôme est de même niveau qu'un CAP ou un BEP

Des validations d'acquis (UC générales, notamment) sont possibles entre CAPA, BPA de la filière horticole

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Les 2 UCARES (Unités Capitalisables d'adaptation régionale) permettent de répondre à l'évolution du métier et offrent une perspective d'insertion professionnelle plus rapide
- Les petits effectifs permettent un accompagnement sur mesure.
- Les professeurs, certifiés et issus du milieu professionnel, proposent une pédagogie hors murs et pluridisciplinaire pour apprendre autrement et donner de la cohérence aux enseignements.

TARIF

La formation est gratuite pour les apprentis, ce sont les employeurs qui la prennent en charge.

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Ce niveau permet de poursuivre des études en BP ou Bac Professionnel aménagements paysagers

Le BPA travaux des aménagements paysagers, spécialité de travaux de création et entretien, de niveau 3, délivre une formation d'ouvrier jardinier qualifié.

Il amène à des postes de :

- jardinier qualifié dans les entreprises de jardins et de paysage du secteur privé (entreprises du paysage, offices HLM...)
- adjoint technique dans la fonction publique (communes, intercommunes, départements, régions, état ou fonction publique hospitalier). Accès au concours de jardinier de la Ville de Paris

INSCRIPTION

Fiche à télécharger sur le site internet de l'école : www.ecoledubreuil.fr

CONTACT

- Standard : 01 53 66 14 00
- Direction de l'apprentissage : 01 53 66 14 20 - christiane.lebrec@paris.fr
- Secrétariat : monique.bourret@paris.fr

- Pour toute information concernant l'accessibilité du site et des formations aux personnes en situation de handicap, merci de contacter M. Patrick CHERDEL : patrick.cherdel@paris.fr

